

Un excellent analyseur

Jean Blairon
Directeur de l'asbl RTA

Evoquer les enjeux d'une mesure visant à « stimuler la participation culturelle et sociale » des usagers des CPAS, peut impliquer qu'on accepte l'idée, voire la réalité, d'une non-participation culturelle et sociale de ceux-ci.

En matière sociale, une telle acceptation confirmerait l'oubli de la sévère mise au point de Goffman à propos de « concepts » comme désocialisation ou sous-socialisation :

« Des études comme celle de Duncan font ressortir la compétence impressionnante, tant pour la performance que pour l'interprétation, qui paraît requise de tous ceux qui sont capables d'échanger quelques remarques avec un ami ou de passer près de quelqu'un dans la rue sans le heurter. Il s'ensuit que l'emploi, pour des raisons probablement techniques, de termes comme « sous-socialisation » a peut-être été un peu prématuré. Les diplômés illettrés de l'école des rues américaines n'ont peut-être pas appris certaines choses utiles pour progresser, mais dire qu'ils ne sont pas assimilés au reste de la société, c'est aller un peu loin. Il devient de plus en plus clair que la différence entre gens frustes et gens cultivés, quant à leur compétence pour les rapports interactifs, est faible, comparée aux ressemblances, si fatale que puisse être l'issue de cette différence. »¹

Force est de reconnaître que de pareils « concepts » sont malgré tout utilisés dans le domaine de l'aide sociale : le « parcours d'insertion » organisé en Région wallonne ne fixe-t-il pas à certains opérateurs des objectifs de « re-socialisation » du leur « public-cible » ?

Dans le domaine culturel, pourrions-nous feindre d'oublier pareillement les travaux de Richard Hoggart décrivant, d'une part, les composantes de ce qu'il appelait « la culture du pauvre » et, d'autre part, l'agression que celle-ci subissait dès la fin des années 50, de la part des « industries culturelles »² ? Si cette culture devait être à ce point décomposée qu'on pourrait désormais considérer que les pauvres ne sont plus dotés de « culture » et qu'il conviendrait dès lors de stimuler leur « participation » à ce qui se ferait en dehors d'eux, les « industries culturelles » ne réussiraient-elles pas le tour de force de se présenter comme solution au problème qu'elles ont elles-mêmes créé?

Bref, la mesure qui prône ainsi la participation pourrait se révéler porteuse de redoutables effets pervers.

Mais il ne serait pas honnête intellectuellement – c'est-à-dire trop facile – de jeter un manteau d'ombre et de doute sur une telle mesure en laissant à chacun le soin de « se faire une opinion » en la matière. Il ne serait pas correct non plus, comme l'indique Alain Touraine, de déployer un « radical-pessimisme » somme toute plutôt agréable à vivre pour les membres de la classe moyenne que nous sommes, tout de même relativement favorisés en comparaison des « usagers » visés.

Je vais donc tenter de répondre à la question qui m'est soumise en la reformulant ainsi :

1 E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2*, Paris, Minuit, 19973, pp. 19-20.

2 R. Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970.

« A quelles conditions la mesure dont nous parlons pourrait-elle échapper aux effets paradoxaux qui consisteraient à détruire plus encore la « culture du pauvre » et à présenter (donc instituer) ses bénéficiaires comme des êtres désocialisés, c'est-à-dire « sauvages » (la mission colonisatrice n'est plus très loin) ? »

Ces conditions, sous réserve d'inventaire plus approfondi, sont au nombre de quatre.

Il y a fort à parier que les rencontrer ne pourra pas laisser intacts les protagonistes des mondes social et culturel qui s'engageront dans cette voie : la mesure est aussi un excellent analyseur³ des pratiques actives dans les deux champs.

Première condition : ne pas envisager la culture comme un domaine...

...c'est-à-dire un secteur esthétique spécialisé, qui graviterait à la périphérie de domaines plus centraux (l'emploi, le logement).

Pour parler comme Pierre Bourdieu, la culture constitue bien un capital (le « capital culturel ») et ce capital est devenu central pour tout le monde aujourd'hui.

Cette centralité nouvelle est notamment le fait des évolutions de la production de biens et de services, qu'on désigne habituellement sous le terme d' « économie immatérielle ». En voici quelques indicateurs :

- dans tout processus de fabrication (par exemple une voiture), les éléments centraux sont devenus « immatériels » : conception du modèle, informatisation du processus de fabrication, campagne d'information visant à faire de l'objet plus qu'un objet (un élément de style de vie) par exemple ; la décision du gouvernement wallon qui a désigné la recherche comme un des secteurs d'investissement prioritaires de son « plan Marshall » en est une illustration parmi d'autres;
- les secteurs industriels les plus rentables sont aujourd'hui culturels (pensons à l'industrie cinématographique aux Etats-Unis, aux industries qui vendent « de l'ailleurs », à l'organisation d'événements);
- l'image est devenu un atout majeur du développement (cfr les débats autour de l'image de la Wallonie, ainsi que le thème clé de la « confiance des investisseurs »; mais aussi tout l'industrie de l'image personnelle – chirurgie esthétique, conseils de relooking, etc.).

Bref, le capital culturel, tel qu'il est composé de diverses ressources subjectives (la capacité de création, la production de connaissances, le crédit qu'on inspire, l'image dont on peut se prévaloir...), qu'elles soient individuelles ou collectives, a partie directement liée avec le processus de production, y compris lorsque l'on en est exclu !

Trois conclusions en découlent :

- la coupure traditionnelle travail/loisirs est devenue obsolète (comme le dit Alain Touraine « désormais, on est toujours dans le bain! »);
- la culture ne constitue pas seulement un univers de consommation parmi d'autres, mais bien un capital dont la très inégale répartition constitue un facteur puissant de

³ Le concept d' « analyseur » désigne un « objet » présent ou introduit dans une situation de telle manière qu'il en révèle les conflits latents. Nous pensons, pour parler comme Michel Callon qu'une série de « créatures de laboratoire », comme des concepts, des méthodes, des approches, des prescrits, pour immatériels qu'ils soient, peuvent jouer un rôle « d'objet » analyseur.

- production d'autres inégalités ;
- la culture constitue un enjeu de pouvoir permanent : « être en forme et informé » est ainsi une norme nouvelle et il ne fait pas bon aujourd'hui être visiblement pauvre (c'est-à-dire, dira-t-on très vite, insuffisamment responsable, soit insuffisamment volontariste dans l'incorporation des modes d' « auto-développement programmé ! »).

Prôner la participation culturelle et sociale, c'est donc toucher à cet enjeu de pouvoir. Produire de la culture, c'est participer à un modèle de développement donné : nous ne pouvons que regretter ainsi que la « radicalité formelle » - c'est-à-dire uniquement pensée dans le champ esthétique – puisse tenir lieu à elle seule de preuve d'excellence dans le domaine de la création⁴.

Deuxième condition : bien choisir son paradigme

Par rapport au public qui nous occupe (que dans le langage colonisateur du safari nous appelons le « public-cible »), les actions qui pourraient être entreprises peuvent se concevoir en référence à trois paradigmes (nous nous référons ici à la description qu'en fait Alain Touraine dans son dernier ouvrage⁵).

Le paradigme politique est celui qui évoque la participation démocratique, l'égalité de droits, en référence au conflit du Roi contre la Nation. Le projet de « club culturel » de Hechtel-Eksel se réfère à un tel paradigme lorsqu'il crée un « conseil de participation »⁶ avec des « membres du groupe-cible », avec un double horizon : créer un conseil permanent doté d'une voix consultative dans le conseil du CPAS, et surtout « favoriser l'apprentissage de la citoyenneté positive et active » (pp. 72-73).

Le paradigme est social lorsqu'on parle d'intégration, de socialisation, lorsqu'on évoque le conflit de groupes sociaux pour la rétribution de leur rôle dans le processus de production et pour la redistribution des richesses qui en est la conséquence.

C'est à ce paradigme que se rattache par exemple la réalisation du film « La rue, ma maison », dont les objectifs sont présentés comme « Rattacher les personnes vivant dans la rue à des structures ou activités de socialisation » (p. 82).

Enfin, on parlera de paradigme culturel, selon Touraine, lorsqu'on évoquera le conflit qui oppose les forces impersonnelles et mondialisées (les marchés, la violence) à la résistance du sujet personnel qui lutte pour sa liberté (et notamment son droit à être le créateur de sa vie).

Ce paradigme n'est pas absent des expériences relatées, même s'il est plus diffus.

Il n'y a évidemment pas de paradigme à rejeter dans le contexte qui est le nôtre, mais il reste que, fort logiquement, le paradigme culturel peut être jugé central dans les enjeux qui touchent au capital culturel lui-même...

Dans ce paradigme, on se mobilisera dans une lutte pour que les droits culturels soient reconnus à chacun. On peut entendre par là : le droit à choisir son style de vie, le droit à l'image (et non son vol, sa pollution, ou l'enferment de l'individu dans celle-ci), l'accès à une expérience esthétique comme

4 Pendant que se tenaient les réunions de travail où nous sommes intervenu, le Président Poutine inaugurait à Bruxelles, dans le cadre de l'Europaia dédié à la Russie (mais surtout dans le cadre de la recomposition des relations Est/Ouest), une exposition consacrée à Malevitch et à son « abstraction radicale », comme ont dit les commentateurs – radicalité qui n'a apparemment nullement gêné les organisateurs et protagonistes politiques de cette manifestation...

5 A. Touraine, *Un nouveau paradigme pour penser le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.

6 Dans la suite du texte, les extraits entre guillemets suivis d'une pagination sont issus du livre d'Ann Clé (pour Culture et Démocratie), *Participation culturelle, sportive et sociale, Nouvel horizon pour les Cpas*, Bruxelles, [S.P.P.](#) Intégration sociale, 2005

rapport particulier au monde, le droit à négocier ses appartenances, la possibilité d'expérimenter l'expression de soi comme confrontation à l'universel⁷.

Dans le contexte d'une relative fermeture de la production esthétique sur elle-même, on peut dire que la mesure qui nous occupe constitue un excellent analyseur de notre capacité à relier entre elles ces différentes composantes de la lutte pour les droits culturels...

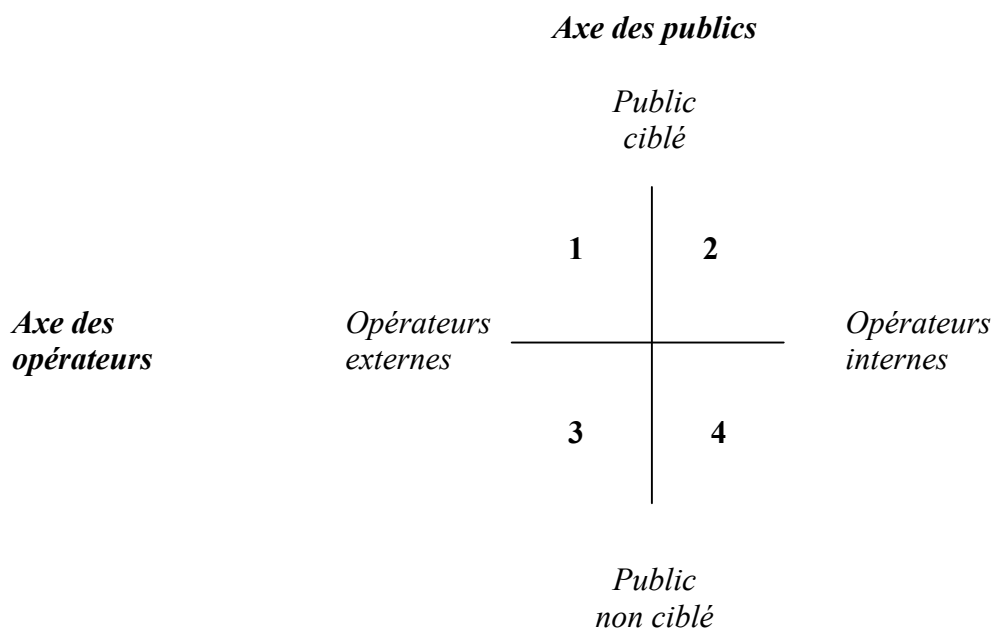
Troisième condition : Bien choisir son *modus operandi*

A lire les expériences relatées dans l'ouvrage de Culture et Démocratie, on perçoit bien qu'il est nécessaire pour les opérateurs de la mesure d'opérer des choix stratégiques opportuns dans deux domaines : les protagonistes de l'action, les types d'actions projetées.

A) *Les protagonistes de l'action*

Deux zones de choix sont ouvertes par la mesure : en termes de public, s'adresser à un public ciblé ou non (c'est-à-dire mettre en place une action par exemple ouverte à tout public) ; en matière d'opérateurs, recourir à du personnel propre au CPAS ou déléguer la réalisation de l'action à des partenaires externes.

Une structure croisée permet dès lors d'identifier les choix relatifs aux protagonistes.



Le type d'action correspondant à la position 1 (Public ciblé/Opérateurs externes) est illustré par le projet du CPAS de Saint-Nicolas Waas : « La concertation avec les secteurs sportifs et de la jeunesse avait pour objectif de surmonter les obstacles empêchant le groupe cible de participer. L'action de sensibilisation avait pour but d'inciter les organisations proposant des activités à assumer leurs responsabilités en la matière. » (p. 74). Les moyens octroyés par la mesure sont ainsi

⁷ Nous ne développons pas ces points dans le contexte de cet article. On pourra se référer à ce sujet à notre essai « Luites interculturelles et conflit central dans la société programmée », accessible dans le n°4 du magazine internet « intermag » produit par RTA (<http://www.intermag.be>)

utilisés pour permettre une « participation durable » du public cible aux activités existantes dans l'environnement.

Le choix correspondant à la position 2 est par exemple celui du CPAS de Knokke-Heist : des activités de groupe sont organisées par la structure elle-même. Le public est celui « de jeunes mères fréquentant le CPAS »; l'opérateur est interne : « Jusqu'à présent, le CPAS de Knokke-Heist organise seul les sorties » (p.86).

Le choix correspondant à la position 3 serait celui, par exemple, d'un atelier organisé par le CPAS et ouvert à toute la population (dont la population concernée).

Le choix correspondant à la position 4, quant à lui, serait, dans le contexte de notre mesure, un quasi non-sens, puisqu'il perdrait tout caractère spécifique⁸.

Des positions intermédiaires sont évidemment possibles, comme un partenariat CPAS/opérateurs externes ; elles gagnent toutefois à être mûrement réfléchies quant à leurs effets et leurs conditions de pertinence. Les débats qui ont eu lieu lors des séances de présentation de l'ouvrage montrent que la « pente » principale se porte vers le côté supérieur gauche du schéma.

B) Les types d'actions projetées

Il s'agit de rappeler ici que le champ culturel est probablement divisé en trois sous-champs :

- celui qui concerne les activités de production (artistique par exemple);
- celui qui concerne les activités de diffusion;
- et enfin celui qui concerne les activités d' « intermédiation », si on entend par là des activités qui visent à faire imiter ou expérimenter une pratique artistique pour mieux en comprendre les codes, voire des activités qui visent à permettre un usage relativement éclairé ou ludique de ces codes.

La troisième position, souvent injustement oubliée, est parfaitement illustrée par le projet du CPAS de Châtelet : « L'un des objectifs de cet atelier était d'initier les enfants à l'art contemporain sans pour autant basculer dans l'atelier bricolage. L'atelier se voulait un lieu de réelle découverte de ce courant artistique à travers différentes techniques de travail, mais aussi via un cours amusant d'histoire de l'art. » (p.88).

En termes d'objectifs, on peut donc choisir un ou plusieurs niveaux d'ambition, avec des intensités relatives (nulle, faible, forte), comme le tableau ci-dessous peut l'illustrer :

	<i>Niveau inexistant</i>	<i>Intensité faible</i>	<i>Intensité forte</i>
Niveau de production			
Niveau d'intermédiation			
Niveau de diffusion			

⁸ Nous rappelons que dans les structures croisées, il est fréquent qu'une position possible « logiquement » soit de fait impossible « pratiquement ».

Là encore, on préférera probablement recourir à des choix éclairés plutôt qu'à un souci éventuellement contre-performant de « charger le bateau » inutilement. Sans nier par exemple, et loin de là, que le niveau de production puisse être atteint dans certains projets, on veillera toutefois à éviter les effets souvent paradoxaux d'une prétention exagérée dans l'expérimentation (cfr la « stigmatisation positive » ci-dessous).

Les deux schémas présentés ici ont pour seule ambition d'éclairer les zones de choix qu'il conviendra probablement d'explicitier avant de se lancer dans la mise en oeuvre de la mesure.

Quatrième condition : éviter autant que faire se peut trois effets pervers

Enfin, quels que soient les choix opérés en matière de paradigme et de *modus operandi*, il y a lieu de tenter de se prémunir contre trois types d'effets pervers probables.

A) Sous-estimer le poids du stigmat

On connaît la définition que le sociologue Erving Goffman donne du stigmat : il s'agit d'un attribut (le nom, la couleur de la peau, le lieu de résidence, les traces de comportements problématiques, un handicap...) dont la possession est de nature à jeter un discrédit durable et profond sur la personne, à un point tel qu'elle n'est plus considérée comme une personne ordinaire, apte à entrer en interaction sociale « normale ».

Dans le contexte qui est le nôtre, cette théorie peut attirer notre attention sur trois dimensions relatives à la situation de stigmatisé.

a) Pour une personne stigmatisée, les contacts sociaux sont souvent vécus sous le mode de la violence subie : intrusions brutales dans sa vie, mépris, rejet font malheureusement partie de son quotidien. Une des réactions habituelles de la personne stigmatisée consiste à fuir des contacts aussi durs, même si ceux-ci constituent, pour chaque être humain, le terreau même où il peut s'épanouir. Il ne faudrait toutefois pas conclure que les personnes qui, faute de mieux, fuient les dits contacts, ne « sont pas demandeuses » de participation culturelle, voire qu'elles ne sont pas intéressées par la culture. Elles sont sûrement dotées de culture, mais peuvent ne pas nécessairement rester demandeuses de contacts sociaux – ce qui ne devrait pas être interprété pour autant comme un signe d'abus (sous prétexte qu'elles feraient ainsi preuve de « mauvaise volonté » ou de « passivité ») !

b) Il convient aussi de se rappeler que Goffman distinguait deux faces au stigmat : une face « négative », la plus connue, où la possession du stigmat conduit à des discriminations ou des privations de droits ; une face « positive », où le stigmat conduit à une manière de « discrimination positive », par exemple en termes de critères de valeur. Il est fréquent qu'une réalisation (par exemple culturelle) d'une personne stigmatisée soit ponctuée de félicitations excessives, voire de jugements de valeurs qui ne sont si positifs que pour elle (que parce qu'elle n'est pas une personne « ordinaire »)... Ne croyons en aucun cas que la personne stigmatisée ne rétablisse le raisonnement : le « c'est formidable... » est ainsi re-traduit en « c'est formidable...pour quelqu'un comme toi...qui n'est décidément pas comme les autres » !

La stigmatisation positive, qui est la plupart du temps le fait des meilleures intentions du monde, est souvent vécue par les personnes concernées comme une forme raffinée du mépris. Elle fait souvent partie des projets où une réalisation est en jeu, ne serait-ce que dans le ressenti, même non fondé, des personnes stigmatisées, peu habituées à la valorisation.

c) Enfin les projets de participation qui sont promus par la mesure peuvent être confrontés à la problématique paradoxale de la socialisation au sein du stigmaté. Goffman montrait en effet qu'il pouvait être tentant, pour une personne stigmatisée, de se socialiser au sein d'un groupe de personnes vivant une situation similaire (à l'instar des groupes de loisirs pour personnes handicapées). Ces groupes sont en effet (le plus souvent) le lieu de plus de compréhension et de complicité. Il reste que, construits autour du stigmaté, ils le renforcent en quelque sorte... Cette problématique est directement liée aux choix relatifs aux protagonistes de la mesure, comme nous avons tenté de le montrer ci-dessus.

B) Ne pas refaire « l'institution totale »

Goffman, encore : dans son ouvrage célèbre *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*⁹, le sociologue montre comment certaines institutions fermées peuvent détruire l'autonomie culturelle de leurs usagers – nous sommes bien dans le périmètre de nos débats. Un certain nombre de procédés institutionnels sont mis à jour par Goffman et, comme le souhaitait l'auteur, ils peuvent nous servir de « points de vigilance » pour éviter que se produise, sans même qu'elle ait été voulue, pareille destruction dans des pratiques qui visent précisément l'effet inverse.

a) Premier point de vigilance : se défier de l'installation d'une « autorité unique »

Goffman remarquait que la vie dans les sociétés ouvertes nous permettait d'évoluer dans des cadres d'actions diversifiés en y jouant des rôles différents avec des partenaires différents : ainsi de la vie « domestique », la vie professionnelle et la vie de loisirs. Dans l'institution totale, cette diversité disparaît : les partenaires, imposés, sont les mêmes ; les trois cadres d'action sont placés sous la même autorité et de multiples recoupements sont opérés entre eux.

Il ne faudrait pas en arriver à un semblable effet paradoxal dans le cadre des efforts de participation : vie culturelle placée indirectement sous l'autorité du CPAS, recoupements entre « preuve de volonté de participation » et « preuve de vitalité dans le projet d'insertion par exemple ».

b) Deuxième point de vigilance : les exigences de « déshabillage »

Sous des prétextes divers (comme l'hygiène), les « pensionnaires » des institutions fermées doivent abandonner leurs effets personnels qui sont remplacés par l'uniforme de l'institution. Goffman y voyait un premier pas vers la dépersonnalisation.

Nous avons indiqué dans notre travail sur « l'institution totale virtuelle »¹⁰ que ce déshabillage pouvait devenir moral et conduire ainsi les bénéficiaires à s'exposer au-delà du nécessaire, à subir des intrusions intensives et extensives dans leurs « réserves d'information » (chacun d'entre nous possédant, selon Goffman, des droits exclusifs sur le partage de certaines informations privées).

En d'autres mots, peut-être faudrait-il être attentif à ce que les expériences d'expression, d'une part, ne réduisent pas les personnes à leur situation économique et sociale (comme un artiste handicapé peut être réduit à cette caractéristique), et, d'autre part, à ce que ces activités ne deviennent pas des obligations larvées de s'exposer.

9 Publié aux éditions de Minuit en 1968. Nous donnons un résumé opératoire de cette analyse et étudions ses prolongations nécessaires dans J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais, E. Vanhée, *L'institution recomposée, tome 2, L'institution totale virtuelle*, Bruxelles, Luc Pire, 2002. Ces prolongations constituent la référence du raisonnement que nous esquissons ci-dessus.

10 *Op. cit.*, p. 69.

c) Troisième point de vigilance : l'embrigadement

Goffman évoquait par là le fait que l'ensemble des activités des bénéficiaires était désormais programmé, tant en matière d'obligations que d'organisation : dans les cas extrêmes, il n'y a plus de possibilité pour la personne de développer un plan personnel (par exemple ne rien faire).

Dans les cas « évolutifs », nous pouvons trouver effectivement des obligations nouvelles (« l'obligation de participer ») et des contraintes d'organisation (on aime à demander aux personnes précarisées de faire la preuve de leur bonne volonté par le biais de capacités d'organisation particulières, comme respecter un horaire, etc.)

d) Quatrième point de vigilance : « l'environnement chaotique »

Goffman entendait par là qu'on pouvait s'attaquer à l'autonomie culturelle d'une personne en la soumettant à un environnement dont elle ne maîtrisait pas le fonctionnement (règles changeantes, décisions capricieuses, attentes floues, etc.). Ce « procédé » peut parfaitement s'accommoder de moments d'embrigadement.

Un manque de cohérence institutionnelle peut équivaloir à une telle composante chaotique. Nous allons consacrer la dernière partie de notre exposé à ce point.

C) Eviter l'incohérence institutionnelle

Il est en effet essentiel que les opérateurs sociaux de la mesure ne soient pas relégués à la périphérie de leur institution : s'il devait y avoir un manque de cohérence entre l'attitude envers les usagers des uns et des autres (ce qui ne veut pas dire recoupement d'informations), il y a fort à craindre que ce porte-à-faux ne soit durement ressenti par les usagers et qu'il conduise à la question d'un « il faudrait savoir... » « adressé » à l'institution (nous mettons des guillemets parce la situation de dépendance dans laquelle est plongé l'utilisateur le conduira probablement à garder la question pour lui, avec tous les effets (paradoxaux) de désenchantement qu'on imagine sans peine.

D'autre part, dans le cadre des partenariats entre mondes social et culturel, il faudrait compenser les effets possibles d'un déséquilibre : pour les opérateurs culturels, ce projet réputé « complémentaire » peut conditionner l'équilibre (et parfois la survie) économique de leur institution. Les risques d'instrumentalisation, souvent dénoncés dans les débats, peuvent trouver dans cette situation une cause structurelle.

Conclusion

Nous avons tenté de montrer que la mesure posait de nombreuses questions à ses protagonistes, questions porteuses de sens et d'occasions de recul réflexif et critique sur les pratiques des uns et des autres. En bref, elle est un excellent analyseur de l'aide sociale et de l'action culturelle.

Nous espérons par ailleurs avoir indiqué de manière opératoire quelques points de repère pour construire les pratiques que la mesure implique : se déterminer sur la place que l'on accorde à la culture dans la lecture que l'on fait de la situation de précarité (comme de développement), choisir un paradigme approprié, déterminer le modus operandi le plus cohérent possible et enfin se prémunir contre certains effets pervers prévisibles.

Est-ce hors de portée ? Nous ne le pensons pas.

En réfléchissant à la situation d'Arno Breker, sculpteur officiel du régime nazi et qui avait été également sollicité par Staline (Breker y voyait la preuve de sa « non-politisation »!), Bernard Noël évoque ainsi la possibilité d'un pouvoir absolu et le rôle de l'art comme contre-pouvoir :

« La mort des dieux a ramené le pouvoir sur la terre; elle y a également ramené le mal, mais lui seul paraît maintenant infini. Cet infini-là nous est d'abord apparu dans l'Allemagne hitlérienne, bien qu'il ait fait alors le même chemin plus à l'Est. Contre ce mal, dont le génocide est l'expression, qu'il s'agisse d'éliminer un peuple ou une catégorie d'opposants, il ne reste peut-être que l'art – **non pas l'art en soi, mais l'effort qu'il exige et la compréhension qu'il suscite**. Ce temps a besoin d'artistes qui fassent pour la vie ce qu'ils faisaient autrefois pour l'Art. »

Puisse cette mesure être ainsi l'occasion de lutter contre l'exclusion sans exclure, et de donner accès à tous à l'expérience de « l'effort que l'art exige et de la compréhension qu'il suscite ».